

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le quatorzième jour du mois de janvier en l'an deux mille quatorze, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19 : 30 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Gratien Tardif
Jean-Pierre Ducruc
Michel Routhier
Catherine Marquis
Guy Boucher

Absent : Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 5 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière d'ouverture

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
 - Séance extraordinaire du 17 décembre 2013 à 20 : 00 heures
 - Séance extraordinaire du 17 décembre 2013 à 20 : 40 heures
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Nomination d'un maire suppléant
 - Signature des chèques et documents pour la municipalité et le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Autorisation à payer les comptes de dépenses à terme fixe
 - Mutuelle de prévention « FQM-Prévention »

Règlement n° 520-2013 aux fins de remplacer le règlement n° 465-2011 (Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux)

 - Adoption

Règlement n° 521-2013 abrogeant le règlement n° 383-2006 (Traitement des élus municipaux)

 - Adoption

Règlements d'emprunt numéros 506-2013 et 507-2013

 - Acceptation de l'offre
 - Modalités de l'emprunt
 - Solde non utilisé
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Engagement de Mme Sylvie Lemay, responsable temporaire au restaurant
 -
- 5) Demande d'aide financière
 - Maison de la Famille de Lotbinière
 - Club de patinage artistique Ste-Croix
- 6) Aménagement/urbanisme/développement
 - Comité consultatif d'urbanisme
 - Dépôt du procès-verbal du 18 décembre 2013
 - Nomination d'un président

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2014

Dérogation mineure

- Dossier Mme Janick Godmaire, lot 3 590 789
- Dossier Mme Pauline Gaudreault et M. Denys Hébert, lot 3 591 691

7) Voirie

Développement rue Ernest-Blouin (phase 2)

- Honoraires professionnels n° 1 (SNC-Lavalin inc.)
- Cession d'une parcelle de terrain du lot 4 778 286 par la Fabrique de Sainte-Croix

Camion municipal

- Appel d'offre (personnes désignées)

8) Varia

MRC de Lotbinière

- Planification stratégique 2014-2018 – Adhésion
- Gestion des cours d'eau – Branche 18 de la rivière du Petit Saut

Avenir de Postes Canada

- Amélioration du protocole du service postal
- Suggestion de modification à l'examen du protocole du service postal

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

001-2014

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PROCÈS-VERBAL

002-2014

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2013 À 20 : 00 HEURES

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 17 décembre 2013 à 20h00 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

003-2014

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2013 À 20 : 40 HEURES

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 17 décembre 2013 à 20h40 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

004-2014

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE DÉCEMBRE 2013

SALAIRES BRUTS DU 24 NOVEMBRE AU 28 DÉCEMBRE 2013	MAIRE ET CONSEILLERS	16 046.44
	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	15 150.26
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, SECRÉTAIRE TEMPORAIRE, PERSONNEL ÉLECTORAL, BRIGADIÈRES, POMPIERS, URBANISME, MACHOIRS DE VIE, P/RÉPONDANTS, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, PAT. EXT., T/JEUX, POLYVALENTE &	52 241.35
	AVANTAGES SOCIAUX	6 419.95
	SOUS-TOTAL	89 858.00

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2014

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE DÉCEMBRE 2013

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	57 125.05
	TOTAL	146 983.05

COMPTES PAYÉS À PARTIR DU 18 DÉCEMBRE 2013 – RATIFICATION

BANQUE NATIONALE DU CANADA		836.10 (1)	
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	133.00	ESSENCE SAVANA
232001631	DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	50.00	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	23.92	FRAIS
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	56.25	ESSENCE DAKOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	136.92	ESSENCE SAVANA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	78.00	ESSENCE DAKOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	-8.20	ESCOMPTE
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	84.33	ESSENCE DAKOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	128.00	ESSENCE SAVANA
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	29.00	ESSENCE COMPACTEUR
232001631	DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	48.40	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	76.48	ESSENCE DAKOTA
HYDRO-QUEBEC		4 471.67 (8)	
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 345.01	SERVICE DÉCEMBRE 2013
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	2 100.66	SERVICE DÉCEMBRE 2013
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	38.07	SERVICE MAI 2013
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894	-212.25	CRÉDIT SERVICE 2012
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	40.11	SERVICE OCTOBRE 2013
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894	46.11	SERVICE JANVIER 2013
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	41.87	SERVICE NOVEMBRE 2013
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	37.60	SERVICE AOÛT 2013
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894	34.49	SERVICE MARS 2013
TELU COMMUNICATIONS INC.		665.92 (1)	
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	5.64	SERVICE DÉCEMBRE 2013
261000331	TELEPHONE-URBANISME	1.38	SERVICE DÉCEMBRE 2013
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	163.79	SERVICE DÉCEMBRE 2013
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	63.33	SERVICE DÉCEMBRE 2013
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	63.33	SERVICE DÉCEMBRE 2013
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	211.10	SERVICE DÉCEMBRE 2013
222000331	TEL.2464, & PAGETS (9)	72.91	SERVICE DÉCEMBRE 2013
261000331	TELEPHONE-URBANISME	84.44	SERVICE DÉCEMBRE 2013
VIDÉOTRON LTÉE		48.23 (1)	
222000331	TEL.2464, & PAGETS (9)	48.23	SERVICE DÉCEMBRE 2013

Paiement : 6 021.92

COMPTES À PAYER À PARTIR DU 18 DÉCEMBRE 2013

ABRIS TOUT GENRE G.Y. INC.		459.90 (1)	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	459.90	MUR AVEC PORTE (PATINOIRE EXT.)
AREO-FEU LTEE		2 540.95 (2)	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	908.30	LANCE TURBO AVEC PISTOLET
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	1 632.65	CHAPEAUX (4) & ÉCUSSENS (4)
ASCENSEURS THYSSENKRUPP (CANADA) LTÉE		747.80 (1)	
270121522	ENTRETIEN ASCENSEUR	747.80	SERVICE JANVIER À MAI 2014
ATELIER GENYTECH INC.		285.49 (1)	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	285.49	ENTRETIEN CAMION UNITÉ 711
BANQUE NATIONALE DU CANADA		116.05 (3)	
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	43.44	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	73.37	ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-0.76	ESCOMPTE ULTRAMAR
BELL MOBILITE PAGETTE		415.36 (1)	
222000331	TEL.2464, & PAGETS (9)	373.70	SERVICE INC.
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	41.66	SERVICE P/R
BIBBY STE-CROIX INC.		555.53 (1)	
233000512	LOCATION SITE DEPOT A NEIGE	555.53	ANALYSES & CREUSER FOSSÉ
BIOLAB - DIVISION THETFORD		497.09 (3)	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	33.92	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	388.44	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	74.73	ANALYSE D'EAU
BIONEST		256.53 (1)	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	256.53	ENTRETIEN TERTIAIRE & DÉSINFECTION UV (6668 M-VICTORIN) FACTURÉ AU CONTRIBUABLE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2014

BUROCOM ENR.		1 558.49 (1)	
2303000726	AMEUBL. EQUIP.BUREAU INCENDIE	1 558.49	TABLETTE FUJITSU & ACCESSOIRES
C.O.M.B.E.Q.		333.43 (1)	
232000494	COTISATION & ABONNEMENT VOIRIE	333.43	ADHÉSION 2014 (STÉPHANE MILOT)
CHARLES-DIDIER LAMONTAGNE		100.00 (1)	
5513600000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	100.00	REMB. DÉPÔT GARANTIE
DELL CANADA INC		151.75 (1)	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	151.75	CARTOUCHES D'ENCRE
DISTRIBUTION H.Q. DISTRIBUTION INC.		1 766.88 (1)	
223000526	MACH, OUTILL, EQ. - MAC. VIE	1 766.88	PROGRAMME ENTRETIEN OUTILS HOLMATRO
EPLF		6 380.80 (4)	
233004443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	1 789.01	AJOUT RUE LAURIER 1er VERSEMENT
233004443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	1 401.39	AJOUT RUE LAFLAMME 1er VERSEMENT
233004443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	1 789.01	AJOUT RUE LAURIER 2e VERSEMENT
233004443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	1 401.39	AJOUT RUE LAFLAMME 2e VERSEMENT
EXPERT ATÔM		91.98 (1)	
222000670	PAPETERIE - FOUR. IMP. LIVRES	91.98	ENTRETIEN LOGICIEL SYSTÈME EXPLOITATION INC.
FEDERATION QUEBECOISE DES		32.56 (1)	
232000322	FRET ET MESSAGERIE - VOIRIE	10.34	FRAIS TRANSPORT
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	22.22	FRAIS TRANSPORT
FINANCIERE BANQUE NATIONALE IN		4 079.15 (1)	
292145840	HON PRO RUE LAURIER - 485-2012	920.50	INTÉRÊTS RÉGL. 485-2012
292142840	RELAIS TOUR& PARVIS - 455-2011	1 868.15	INTÉRÊTS RÉGL. 455-2011
292122840	TOITURE ARENA -INT. 361-2005	231.00	INTÉRÊTS RÉGL. 361-2005
292146840	RÉF. PONC. RG 3 INT- 493-2012	1 059.50	INTÉRÊTS RÉGL. 493-2012
FLEURS DE LAURIER SENC.		79.91 (1)	
216000310	FRAIS DEPL.- REL.TRAVAIL & PER	79.91	DÉCÈS MME GERMAINE GAUTHIER (SŒUR DU MAIRE)
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE		16.00 (1)	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	16.00	AVIS DE MUTATION
GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.		1 581.61 (2)	
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	604.32	ENCOMBRANTS & SAPINS DÉCEMBRE 2013
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	488.65	CALENDRIERS 2014
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	488.64	CALENDRIERS 2014
GROUPE PMT ASSURANCES INC.		1 380.00 (1)	
219000420	ASSURANCES	1 380.00	REN. ASSURANCE BRIS DES MACHINES
GROUPE ULTIMA INC.		-85.00 (1)	
219000420	ASSURANCES	-85.00	CRÉDIT DÉMOLITION CHALET DES LOISIRS
HYDRO-QUEBEC		5 758.74 (9)	
222000681	CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	1 036.77	SERVICE DÉCEMBRE 2013
241500681	ELECT.- ST.POMP LAFLEUR 787470	86.01	SERVICE DÉCEMBRE 2013
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	105.35	SERVICE DÉCEMBRE 2013
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	3 129.09	SERVICE DÉCEMBRE 2013
232000681	ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	580.90	SERVICE DÉCEMBRE 2013
270121681	ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	225.65	SERVICE DÉCEMBRE 2013
241400681	ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	514.17	SERVICE DÉCEMBRE 2013
241501681	ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	80.80	SERVICE DÉCEMBRE 2013
IMELDA LEPAGE		134.16 (1)	
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	134.16	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
IMPRESSIONS JKL INC.		388.63 (1)	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	388.63	AFFICHES (PATINOIRE EXTÉRIEURE)
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.		718.60 (1)	
270195341	PUB. JOURN. REVUES - CULTURE	718.60	PROGRAMMATION HIVER 2014
LAROSE & FILS LTEE		194.48 (1)	
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	194.48	CHARIOT (AGE D'OR)
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.		329.90 (1)	
233050443	NEIGE - CONTRAT RURAL	329.90	AJOUT PROLONGEMENT 2e RANG OUEST 1er VERSEMENT
LES PTITS MOTEURS ENR.		958.90 (2)	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	211.83	CHARGEUR À BATTERIE, PIÈCES & ACC.
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	747.07	CHANGER ALTERNATEUR, PIÈCES & ACC.
LOCATION D'EQUIPEMENT LPL INC.		599.71 (1)	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	599.71	LAMES À BÉTON & ASPHALTE
LOGICIELS PREMIÈRE LIGNE INC.		586.37 (1)	
222000414	ENTR. SOUTIEN INFORMATIQUE	586.37	CONTRAT D'ENTRETIEN 2014
LUC DAIGLE		100.00 (1)	
5513600000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	100.00	REMB. DÉPÔT GARANTIE
M.R.C. DE LOTBINIERE		22 433.28 (3)	
261000140	REMUNERATION - PREP. URBANISME	1 071.00	SERVICE URBANISME AOÛT & SEPT. 2013
246000521	ENTR. & AMELIOR. - COURS D'EAU	12 500.51	FRAIS COURS D'EAU 2013
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	8 861.77	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT 1er VERSEMENT
MÉCANIQUE CHEZ DAN (2006) INC.		300.82 (2)	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	67.84	ENTRETIEN DAKOTA
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	232.98	SOUPAPE DE CONTRÔLE DAKOTA
MILOT, STEPHANE		416.78 (2)	
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	61.28	FRAIS DÉPLACEMENT DÉCEMBRE 2013
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	11.49	PINCES
270135650	VETEMENTS, CHAUSSURES ET	89.67	BOTTES HIVER (Y.GARNEAU)
269000959	PART. - VILLE/ VILLAGE FLEURIS	77.57	LUMIÈRES NOËL
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	176.77	DVD SALLE ROBERT-DAIGLE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2014

MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX		16 180.00 (1)	
351210000	FAROUL. -TERRE INDUST 017-2012	16 180.00	FINANCEMENT TERRE INDUSTRIEL 2e VERS.
MUNICIPALITE DE LOTBINIERE		177.59 (1)	
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	177.59	ASSISTANCE FEU AU 56 CÔTE DES SOUS-BOIS
NOVICOM 2000 INC.		1 142.03 (2)	
223100526	ENTR. - MACH./ OUTILL./ EQUIP.	20.87	ANTENNE & ACCESSOIRES P/R
223100526	ENTR. - MACH./ OUTILL./ EQUIP.	1 121.16	RADIO & MICROPHONE P/R
O.M.H. DE STE-CROIX		11 092.75 (1)	
252000970	PART. DEFICIT O.M.H. (10%)	11 092.75	QUOTE-PART DÉFICIT 2014 1er VERSEMENT
OFFICE DE TOURISME DE LOTBINIÈRE		606.28 (1)	
2304090721	IMMOBILISATION - CIRC. & SIGN.	606.28	ROUTE DES NAVIGATEURS 3e VERSEMENT
PETITE CAISSE		304.32 (2)	
232000455	IMMATR-TRACTEUR & HONDA VOIRIE	142.15	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
259001499	POLITIQUE FAM - COMITE FAMILLE	162.17	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
PG SOLUTIONS INC.		13 072.65 (3)	
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	9 341.71	CONTRAT D'ENTRETIEN 2014
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	1 471.68	CONTRAT D'ENTRETIEN 2014 GESTION PERMIS
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	2 259.26	CONTRAT D'ENTRETIEN 2014 ACCÈS CITÉ
POSTES CANADA		313.20 (1)	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	14.70	AVIS NO 191
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	83.13	AVIS NO 191
270150341	PUB. JOURNAUX, REVUES - LOISIR	19.58	AVIS NO 191
270291341	PUBLICITÉ- ASS. (ALCS) OBNL	9.81	AVIS NO 191
213000349	BULLETIN D'INFORMATION	24.48	AVIS NO 191
259001499	POLITIQUE FAM - COMITE FAMILLE	4.90	AVIS NO 191
270195321	TIMBRES POSTES - CULTURE	156.60	AVIS LOISIRS HIVER 2014
QUEBEC MUNICIPAL		316.18 (1)	
219000494	COTISATION & ABONNEMENT - ADM.	316.18	ADHÉSION 2014 (SERVICE INTERNET 2014)
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS		489.94 (11)	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	198.84	PONCEAU (COIN 2e RANG & CHEMIN AQUEDUC)
270120526	ENTR.MACH. OUTILL, EQUIP.C/COM	27.57	PILE (MICRO SANS FIL)
270135526	MACH, OUTILL, EQU. PATIN. EXT.	17.18	SEL À GLACE & VIS CÉRAMIQUE
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	5.66	COLLIER & CROCHETS
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	63.23	BOTTE CAOUTCHOUC
270135526	MACH, OUTILL, EQU. PATIN. EXT.	31.57	VIS & COUTEAU
222000522	ENTR.& REPAR.-CASERNE INCENDIE	28.12	COLLE & MANCHE HACHE
270135526	MACH, OUTILL, EQU. PATIN. EXT.	39.50	2 X 4 DE 8 PIEDS (15)
222001521	ENTR.& REP. - BORNE FONTAINE	2.34	LATTES
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	11.45	PILES
270135526	MACH, OUTILL, EQU. PATIN. EXT.	13.00	CHIFFRES & LETTRES
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	26.40	ÉCROU & BOULON (KUBOTA)
223100675	MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	6.87	CLÉ P/RÉPONDANTS
270135526	MACH, OUTILL, EQU. PATIN. EXT.	18.21	PELLE GRATTOIR (PATINOIRE EXTÉRIEURE)
RAY-CAR		179.96 (1)	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	179.96	PIERRE CONCASSÉE (PONCEAU 2e RANG & CHEMIN AQUEDUC)
SIFTO CANADA CORP.		4 768.65 (1)	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	4 768.65	SEL ADOUCISSEUR
SIGNALISATION LEVIS INC.		264.45 (2)	
235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	63.24	PANNEAU
235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	201.21	CONES ESPACEURS (250)
SOLOTECH QUEBEC INC.		200.63 (2)	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	74.16	RÉPARATION MACHINE À FUMÉE
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	126.47	LIQUIDE POUR MACHINE À FUMÉE
SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.		331.13 (1)	
222000451	LOCATION ALARME	55.19	FRAIS RACCORDEMENT JANV. À MARS 2014
241400451	LOCATION ALARME	55.18	FRAIS RACCORDEMENT JANV. À MARS 2014
241300451	LOCATION ALARME	55.19	FRAIS RACCORDEMENT JANV. À MARS 2014
241200451	LOCATION ALARME	55.19	FRAIS RACCORDEMENT JANV. À MARS 2014
232000451	LOCATION ALARME	55.19	FRAIS RACCORDEMENT JANV. À MARS 2014
213000451	LOCATION ALARME	55.19	FRAIS RACCORDEMENT JANV. À MARS 2014
TELU COMMUNICATIONS INC.		115.04 (1)	
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	115.04	SERVICE DÉCEMBRE 2013
TELU MOBILITE		153.27 (1)	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	23.20	SERVICE DÉCEMBRE 2013
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	59.66	SERVICE DÉCEMBRE 2013
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.20	SERVICE DÉCEMBRE 2013
270120331	TELEPHONE CELL.- C/COMM.	24.01	SERVICE DÉCEMBRE 2013
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.20	SERVICE DÉCEMBRE 2013
TRANSPORT ADAPTE 'LOBICAR'		4 900.52 (1)	
237000448	QUOTE-PART - TRANSPORT ADAPTE	4 900.52	QUOTE-PART 2014

Paiement : 110 871.22

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 13-2013

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2014

005-2014

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de nommer monsieur Jean-Pierre Ducruc pour agir à titre de maire suppléant en remplacement de monsieur Michel Cameron jusqu'au 13 janvier 2015.

QUE le maire suppléant agira également comme substitut du maire à la M.R.C. de Lotbinière.

006-2014

SIGNATURE DES CHÈQUES ET DOCUMENTS POUR LA MUNICIPALITÉ ET LE CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement :

QUE Jacques Gauthier, maire, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet et autre effet pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc., faisant foi des redevances municipales (C.M. art. 203).

QUE ces mêmes personnes sont autorisées à signer conjointement tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

QU'en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, que Jean-Pierre Ducruc, maire suppléant, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 203).

QU'en cas d'absence ou d'incapacité de la directrice générale et secrétaire-trésorière ou de vacance dans la charge de directrice générale et secrétaire-trésorière, que Christiane Couture, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, est autorisée à signer conjointement avec Jacques Gauthier, maire, et/ou Jean-Pierre Ducruc, maire suppléant, tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 184, 203).

QUE la présente résolution entrera en vigueur à compter du 15 janvier 2014, date à laquelle elle annulera toute résolution antérieure de même nature et sera valable tant qu'elle n'aura pas été révoquée par écrit.

007-2014

AUTORISATION À PAYER LES COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dépenses à terme fixe dans le délai imparti, savoir :

COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE

Descriptions	2013	2014
Salaires	550 984	590 456
Avantages sociaux	86 919	84 621
Poste et transport	10 320	10 440
Service téléphonique	18 997	16 770
Police	250 769	243 005
Immatriculation des véhicules	3 605	3 605
Enlèvement des déchets	149 726	146 020
Contrats de déneigement & abrasifs	210 105	216 403
Essence & huile	17 275	16 810
Électricité & ent. réseau d'éclairage	102 129	97 541

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2014

Location photocopieur Toshiba	3 286	3 286
Frais de financement (intérêts)	202 801	164 264
Remboursement dette long terme & fonds roulement	475 127	675 527
Quotes-parts M.R.C. – Adm., évaluation, enfouissement, cour municipale, etc.	292 520	298 665
Part. fin. - O.M.H.	23 477	20 777
Part. fin. - Centre culturel (incluant affectations)	203 757	133 347
T O T A L :	2 601 797	2 721 537

Le certificat de crédits suffisants # 01-2014 est émis par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

008-2014

MUTUELLE DE PRÉVENTION « FQM-PRÉVENTION »

ATTENDU la résolution numéro 239-2007;

ATTENDU la réception d'un nouveau projet d'entente annexé entre les parties en date du 5 décembre 2013;

IL est proposé par Catherine Marquis, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement, les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM.

RÈGLEMENT N^o 520-2013 AUX FINS DE REMPLACER LE RÈGLEMENT N^o 465-2011 (CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX)

009-2014

ADOPTION

ATTENDU QU'il est requis en vertu de l'article 13 de la **Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c. 27)**, que toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace le règlement numéro 465-2011 avec ou sans modification;

ATTENDU QU'il est requis de procéder à l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé **SANS MODIFICATION** en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

CONSIDÉRANT QUE les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie, sont :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

CONSIDÉRANT QUE les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables;

CONSIDÉRANT QUE les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2014

- 1° toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2° toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- 3° le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 03^{ième} jour du mois de décembre 2013 relativement à ce règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Michel Routhier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement numéro 520-2013 est adopté et que ce conseil ordonne et statue de ce qui suit :

QUE le règlement numéro 520-2013 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 520-2013 entrera en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT N^O 521-2013 ABROGEANT LE RÈGLEMENT N^O 383-2006 (TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX)

010-2014

ADOPTION

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE la municipalité est déjà régie par le règlement relatif au traitement des élus municipaux portant le numéro 383-2006 et qu'il est maintenant nécessaire de le remplacer par un nouveau règlement correspondant à l'administration présente;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 3^e jour du mois de décembre 2013 relativement à ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet a également été présenté à la séance extraordinaire tenue le 17^e jour de décembre 2013;

ATTENDU QU'un avis public du présent règlement a été donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu des articles 8 et 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le 18^e jour de décembre 2013;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gratien Tardif

APPUYÉ PAR : Catherine Marquis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement numéro 521-2013 est adopté et que ce conseil ordonne et statue de ce qui suit :

QUE le règlement numéro 521-2013 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 521-2013 entrera en vigueur conformément à la loi.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2014

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉROS 506-2013 ET 507-2013

011-2014

ACCEPTATION DE L'OFFRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Michel Routhier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 22 janvier 2014 au montant de 297 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 506-2013 et 507-2013. Ce billet est émis au prix de 98,20600 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

12 200 \$	1,80000 %	22 janvier 2015
12 200 \$	2,00000 %	22 janvier 2016
12 800 \$	2,20000 %	22 janvier 2017
13 200 \$	2,55000 %	22 janvier 2018
247 000 \$	2,85000 %	22 janvier 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

012-2014

MODALITÉS DE L'EMPRUNT

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Sainte-Croix souhaite emprunter par billet un montant total de 297 400 \$:

- Règlement numéro 506-2013 pour un montant de 239 700 \$ (réfection de voirie aux rues Laurier et du Moulin)
- Règlement numéro 507-2013 pour un montant de 57 700 \$ (réfection de ponceaux, fossés et accotements aux rangs 3 Est, 4 Est et Saint-Charles)

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 297 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 506-2013 et 507-2013 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 22 janvier 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015 -	12 200 \$
2016 -	12 200 \$
2017 -	12 800 \$

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2014

2018 -	13 200 \$
2019 -	13 600 \$ (à payer en 2019)
2019 -	233 400 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité de Sainte-Croix émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 janvier 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 506-2013 et 507-2013, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

013-2014

SOLDE NON UTILISÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approuver une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Sainte-Croix modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la municipalité de Sainte-Croix informe le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la municipalité de Sainte-Croix demande au ministre d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2014

Annexe

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense*	Nouveau montant de l'emprunt*	Appropriation		Promoteurs	Paiement comptant	Solde résiduaire à annuler
					Fonds général	Subvention			
506-2013	918 478 \$	918 478 \$	818 741 \$	239 700 \$		253 170 \$		325 871 \$	678 778 \$
507-2013	96 260 \$	96 260 \$	77 760 \$	57 700 \$		20 000 \$		60 \$	38 560 \$

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

014-2014

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Routhier et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE NOVEMBRE 2013

SALAIRES BRUTS DU 24 NOVEMBRE AU 28 DÉCEMBRE 2013	DIRECTEUR DES LOISIRS	4 842.00
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	15 942.61
	AVANTAGES SOCIAUX	2 655.47
	SOUS-TOTAL	23 440.08

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE NOVEMBRE 2013

FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	0.00
	TOTAL	23 440.08

COMPTES PAYÉS À PARTIR DU 18 DÉCEMBRE 2013 – RATIFICATION

HYDRO-QUEBEC		8 267.95⁽²⁾	
270181681	ELECTRICITE - GLACE 846563	5 231.09	SERVICE DÉCEMBRE 2013
270180681	ELECTRICITE - ARENA 748754	3 036.86	SERVICE DÉCEMBRE 2013
TELUS COMMUNICATIONS INC.		319.35⁽¹⁾	
270125331	TELEPHONE	319.35	SERVICE DÉCEMBRE 2013
			Paiement : 8 587.30

COMPTES À PAYER À PARTIR DU 18 DÉCEMBRE 2013

AIGUISAGE ROUSSEAU		179.14⁽¹⁾	
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	179.14	LAMES (4)
ALEX COULOMBE LTEE		537.44⁽¹⁾	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	537.44	ACHATS RESTAURANT
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE		1 336.76⁽²⁾	
270181610	ACHATS - BAR	2 580.84	ACHATS BAR
270181610	ACHATS - BAR	-1 244.08	CRÉDIT ACHATS BAR
CANNON HYGIÈNE CANADA LIMITÉE		87.20⁽¹⁾	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	87.20	SERVICE JANVIER 2014
CIMCO REFRIGERATION		620.87⁽²⁾	
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	515.09	INSPECTION MI-SAISON
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	105.78	ENTRETIEN SYSTÈME RÉFRIGÉRATION
CLAUDE GARNEAU		163.00⁽¹⁾	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	163.00	ACHATS RESTAURANT
GFS QUÉBEC INC.		920.62⁽¹⁾	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	920.62	ACHATS RESTAURANT
LES DISTRIBUTRICES ARNAULT		234.00⁽¹⁾	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	234.00	ACHATS RESTAURANT

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2014

MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX		603.97 (3)	
270148670	PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	13.19	PAPETERIE
270125321	TIMBRES-POSTES	85.22	TIMBRES POSTES
270175446	ENLEVEMENT DES ORDURES	252.78	ORDURES NOVEMBRE 2013
270175446	ENLEVEMENT DES ORDURES	252.78	ORDURES DÉCEMBRE 2013
PETITE CAISSE		99.94	
0270180631	ESSENCE, HUILE ETC	30.01	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
0270165525	ENTR. & RÉPAR.- SURFACEUSE	32.28	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
0270165526	ENTR. & RÉPAR.- ÉQUIP.-RESTAU	4.01	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
0270181660	PRODUIT D'ENTRETIEN- RESTAURANT	16.00	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
0270161522	ENTRETIEN & RÉPAR.- TERRAIN.	5.28	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
0270180665	BIENS NON DURABLES - RESTAURANT	4.36	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
0270181660	PRODUIT D'ENTRETIEN- RESTAURANT	8.00	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.		175.32	
0270160522	ENTR. & RÉPARATION-BATIMENT	175.32	CHAUFFERETTE, PIÈCES & ACC.
SAPUTO PRODUITS LAITIERS CANADA S.E.N.C.		131.28 (1)	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	131.28	ACHATS RESTAURANT
SHAW DIRECT		43.90 (1)	
270125339	CABLODISTRIBUTEUR - STARCHOICE	43.90	SERVICE DÉCEMBRE 2013
SOCAN		119.93 (1)	
270175499	PERMIS DE DROITS D'AUTEUR	119.93	PERMIS MUSIQUE PATINOIRE
STE-CROIX SPORTS INC.		34.48 (1)	
270167526	ENTR.&RÉP.-ÉQUIP.MAGASIN SPORT	34.48	MEULE AIGUISAGE PATINS
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		151.72 (3)	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	10.59	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	126.16	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	14.97	ACHATS RESTAURANT

Paiement : 5 439.57

015-2014

**ENGAGEMENT DE MME SYLVIE LEMAY, RESPONSABLE
TEMPORAIRE AU RESTAURANT**

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement d'engager Mme Sylvie Lemay d'Issoudun pour agir à titre de responsable temporaire au restaurant.

Début de l'emploi : 08 décembre 2013

Rémunération : Selon la convention collective en vigueur.

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux présentement en vigueur.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

016-2014

MAISON DE LA FAMILLE DE LOTBINIÈRE

ATTENDU la demande datée du 07 janvier 2014 afin de solliciter une aide financière afin de recueillir des fonds pour l'organisation des activités annuelles « danse en famille » et « marche en famille »;

ATTENDU QUE ces activités annuelles visent à vivre des moments festifs en famille, à faire connaître la Maison de la famille et à recueillir des fonds afin que l'organisme puisse continuer d'offrir des activités dans les municipalités de la MRC de Lotbinière;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement de verser à La Maison de la Famille de Lotbinière une somme de 100 \$ afin de contribuer à lesdites activités.

Monsieur Michel Routhier se retire de la table des délibérations du conseil à 19 : 52 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (parenté).

017-2014

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE STE-CROIX

Madame Valérie Pérusse, représentante pour cet organisme, est présente à cette assemblée.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2014

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de verser au «Club de patinage artistique Ste-Croix» une somme de 10,00 \$ par enfant inscrit et résidant sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix, soit 280,00 \$ selon la liste déposée, et ce dans le cadre de leur saison 2013-2014.

Monsieur Michel Routhier revient à la table des délibérations du conseil à 19 : 54 heures.

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2013

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 18 décembre 2013.

018-2014

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT

ATTENDU QU'il est requis, selon l'article 8 du règlement numéro 404-2007, de nommer un président au sein du comité consultatif d'urbanisme en janvier de chaque année;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement de nommer monsieur Henri Thibodeau pour agir à titre de président au sein du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2014, selon la recommandation dudit comité.

DÉROGATION MINEURE

019-2014

DOSSIER MME JANICK GODMAIRE, LOT 3 590 789

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de madame Janick Godmaire et localisée au : 2412 rang 2 Est, Sainte-Croix, lot 3 590 789, qui vise à permettre au requérant créer les lots 5 378 235 et 5 378 236 à partir du lot 3 590 789. La création du lot 5 378 235 fait l'objet de la demande en raison de son caractère dérogatoire alors que le lot 5 378 236 est conforme à la réglementation. Le lot 5 378 235 aura une largeur sur rue de 12,02 mètres soit 9,98 mètres de moins que ce qui est demandé au règlement de lotissement en vigueur (art. 4.1.4 du règlement 390-2007).

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de madame Janick Godmaire, lot 3 590 789, contrairement à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en raison que ce lotissement est situé à l'intérieur des îlots déstructurés.

020-2014

DOSSIER MME PAULINE GAUDREULT ET M. DENYS HÉBERT, LOT 3 591 691

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de Mme Pauline Gaudreault et M. Denys Hébert et localisée au : 82 Côte des Sous-Bois, Sainte-Croix, lot 3 591 691, qui vise à permettre aux requérants la construction d'un bâtiment à 6 mètres de la ligne de rue plutôt que les 12 mètres qui sont requis au règlement de zonage en vigueur (art. 4.2.5 du règlement 389-2007).

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de demander aux demandeurs de fournir une étude géotechnique réalisée par un membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec avant de prendre une décision quant à cette demande.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement de reporter ce sujet à une séance ultérieure en attente de ladite étude.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2014

VOIRIE

DÉVELOPPEMENT RUE ERNEST-BLOUIN (PHASE 2)

021-2014

HONORAIRES PROFESSIONNELS N^o 1 (SNC-LAVALIN INC.)

ATTENDU la résolution numéro 144-2013;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer à SNC-Lavalin inc., la somme de 5 863,73 \$ relativement aux honoraires professionnels concernant le plan directeur du prolongement de la rue Ernest-Blouin (phase 2), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 1095944 datée du 13 décembre 2013.

022-2014

CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DU LOT 4 778 286 PAR LA FABRIQUE DE SAINTE-CROIX

ATTENDU QUE la municipalité désire acquérir une parcelle de terrain du lot 4 778 286, propriété de la Fabrique de Sainte-Croix, afin de permettre le prolongement du développement de la rue Ernest-Blouin (phase 2);

ATTENDU QUE la municipalité s'engage en retour à effectuer la préparation complète pour la construction des lots conservés par la Fabrique et désignés par les numéros 7 et 8 au plan projet de lotissement, et mesurant environ 2 448 mètres carrés;

ATTENDU QUE la municipalité convient que la préparation complète des lots 7 et 8 comprend les travaux suivants : le déboisement, le débroussaillage, l'enlèvement des souches, le déchiquetage, le remplissage, l'enregistrement au cadastre et le piquetage;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à installer un système de captation des eaux sur le terrain vacant allant de la limite des lots 7 et 8 jusqu'à la limite du cimetière;

ATTENDU l'extrait de résolution daté du 8 octobre 2013 de la Fabrique de Sainte-Croix acceptant de céder à la municipalité de Sainte-Croix ladite parcelle de terrain en contrepartie des travaux et conditions susmentionnés;

ATTENDU QUE la présente entente est annulée si ledit projet de développement n'est pas réalisé;

ATTENDU QUE les coûts d'honoraires professionnels requis seront aux frais de la municipalité;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'entériner l'entente intervenue entre les parties et de mandater Me Marylène Demers, notaire, afin de préparer l'acte de cession à intervenir entre les parties concernant la parcelle de terrain du lot 4 778 286 et d'acquitter les frais et honoraires de l'acte de cession, de sa publication et des copies pour les parties.

CAMION MUNICIPAL

023-2014

APPEL D'OFFRE (PERSONNES DÉSIGNÉES)

ATTENDU QU'il est requis de procéder à l'appel d'offres pour remplacer le camion municipal de la municipalité de Sainte-Croix;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de nommer et de désigner M. Stéphane Milot, directeur des travaux publics, et Mme France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder à l'appel d'offres et fournir l'information requise quant au projet, conformément à notre politique de gestion contractuelle.

VARIA

MRC DE LOTBINIÈRE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2014

024-2014

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2014-2018 - ADHÉSION

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le 09 octobre 2013 la résolution 263-10-2013 sur la Planification Stratégique du territoire de Lotbinière;

ATTENDU QUE cette planification est issue d'une vaste démarche de réflexion, ayant impliqué au cours des années 2012 et 2013 plusieurs dizaines de personnes en provenance de tous les secteurs d'activités;

ATTENDU QUE le 27 avril 2013 près de 120 personnes se sont réunies à Saint-Agapit pour un « forum régional » afin de valider la vision, les enjeux et les objectifs de développement pour les cinq prochaines années;

ATTENDU QUE la clé du succès de la Planification Stratégique du territoire de Lotbinière passera par la capacité du milieu à travailler de pair à atteindre les défis et les objectifs identifiés;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'adhérer à la vision de la planification stratégique 2014-2018 de la MRC de Lotbinière.

025-2014

GESTION DES COURS D'EAU – BRANCHE 18 DE LA RIVIÈRE DU PETIT SAUT

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a compétence sur les cours d'eau de la municipalité de Sainte-Croix en vertu de la Loi sur les Compétences Municipales (loi 62);

ATTENDU QUE la branche 18 de la rivière du Petit Saut est un cours d'eau du périmètre urbain de la municipalité de Sainte-Croix réglementé par la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE ladite branche ne correspond pas sur le terrain au tracé règlementé;

ATTENDU QU'elle est une succession d'anciens fossés de drainage agricole;

ATTENDU QUE celle-ci s'écoulait auparavant directement vers la rivière du Petit Saut par un ancien fossé de drainage agricole;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement que la MRC révise et actualise le tracé de la branche 18 de la rivière du Petit Saut et redéfinisse la superficie de son bassin de drainage.

AVENIR DE POSTES CANADA

026-2014

AMÉLIORATION DU PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL

ATTENDU QU'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

ATTENDU QUE la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

ATTENDU QUE le *Protocole* actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

ATTENDU QUE le gouvernement pourrait se servir de l'examen du *Protocole* pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le *Protocole*), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour lui demander que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du *Protocole du service postal canadien* et que le *Protocole* soit amélioré au moyen des mesures suivantes :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2014

- faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
- supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole* relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
- prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du *Protocole*;
- établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

027-2014

SUGGESTION DE MODIFICATION À L'EXAMEN DU PROTOCOLE DU SERVICE POSTAL

ATTENDU QU'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du *Protocole du service postal canadien*;

ATTENDU QUE Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de service;

ATTENDU QUE Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de service en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

ATTENDU QUE Postes Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du *Protocole* et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

IL est proposé par Catherine Marquis, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour demander que le gouvernement fédéral, durant l'examen du *Protocole*, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÉGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006

- Information concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.
- Information concernant la cession d'une parcelle de terrain par la Fabrique de Sainte-Croix.

028-2014

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Catherine Marquis, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 15 heures.

Jacques Gauthier
Maire

France Dubuc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec